

# **Comment peut-on assurer que saint Josémaria fonda l'Opus Dei en 1928 alors qu'à cette date l'Œuvre ne comptait sur aucun membre?**

Le terme fondation a plusieurs sens. Il peut avoir un sens juridico-canonique, un sens associatif ou un sens propre aux instituts religieux.

25 oct. 2010

Le terme fondation a plusieurs sens.

Il peut avoir un sens juridico-canonique, un sens associatif ou un sens propre aux instituts religieux. Le verbe « fonder » est normalement utilisé lorsqu'il y a établissement d'un siège où résident plusieurs membres d'une communauté.

C'est dans ce sens juridico-canonique que Sainte Thérèse parle de ses "fondations". C'est aussi à ce niveau juridique que l'on parle de fondation pour évoquer la signature de l'acte de constitution d'une entité par les fondateurs.

Mais on peut aussi l'entendre sous un point de vue spirituel et c'est le sens que lui accordent certains saints, dont saint Josémaria. Lorsqu'il disait que « l'Opus Dei avait été fondé le 2 octobre 1928 », il soulignait le fait de l'origine divine de l'Opus Dei car ce fut ce jour-là que Dieu lui fit « voir » l'Œuvre (l'Opus Dei) dans son âme.

Bien que les reconnaissances juridiques se succédèrent au fil des années, saint Josémaria considéra toujours que le 2 octobre 1928 fut la date du début de la période fondationnelle, une période qu'il estima ouverte tant qu'il vivrait.

“Cela fait trois ans aujourd’hui, écrivit saint Josémaria le 2 octobre 1931, qu’au Couvent des Frères de Saint-Vincent de Paul, je mettais un peu d’ordre dans les notes éparpillées que j’avais prises jusqu’alors ; c’est à partir de ce jour-là que l’âne galeux [c’est ainsi qu’il parlait de lui-même] se rendit compte du bel et pesant fardeau que le Seigneur, en sa bonté inexplicable, avait mis sur ses épaules. C’est ce jour-là que le Seigneur fonda son Œuvre : à partir de là, je commençai à fréquenter des âmes de laïcs, étudiants ou non, mais jeunes. Et à former des groupes. Et à prier et à faire prier et à souffrir... ».

Et d'ajouter: « Je reçus l'illumination sur l'Oeuvre toute entière tandis que je lisais ces papiers. Ému, je me suis agenouillé, j'étais seul dans ma chambre, entre deux causeries, je rendis grâces au Seigneur et je me souviens, avec émotion, d'avoir entendu sonner les cloches de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges »

—(CEJAS, J. M., Vida del Beato Josemaria, Rialp, Madrid 1993, p. 60).

Sur la Fondation de l'Opus Dei, voir, entre autres :

—DIEGO-LORA, C. de, 2 de octubre de 1928: conmemoración de una fecha jubilar, en «Ius Canonicum», Pamplona 1978, pp. 21-51.

—REDONDO, G., El 2 de octubre de 1928 en el contexto de la historia cultural contemporánea, en «Cuadernos del Centro de Documentación y Estudios Josemaría

Escrivá de Balaguer» vol. VI (2002),  
Universidad de Navarra, pp. 149-191.

—ILLANES, J. L., Dos de octubre de  
1928: alcance y significado de una  
fecha, en VV. AA., Mons. Josemaría  
Escrivá de Balaguer y el Opus Dei. En  
el 50 aniversario de su fundación,  
Eunsa, Pamplona 1985; y Datos para  
la comprensión histórico espiritual  
de una fecha, en «Cuadernos del  
Centro de Documentación y Estudios  
Josemaría Escrivá de Balaguer» vol.  
VI (2002), Universidad de Navarra,  
pp. 105-149.

— VAZQUEZ DE PRADA, A., Le  
Fondateur de l'Opus Dei, Vie de  
Josémaria Escriva de Balaguer, Tome  
I: Seigneur, que je voie ! Editions Le  
Laurier-Wilson & Lafleur, Paris,  
2005, chapitre V, p. 293.

---

pdf | document généré  
automatiquement depuis [https://  
dev.opusdei.org/fr-ci/article/comment-  
peut-on-assurer-que-saint-josemaria-  
fonda-lopus-dei-en-1928-alors-qua-cette-  
date-loeuvre-ne-comptait-sur-aucun-  
membre/](https://dev.opusdei.org/fr-ci/article/comment-peut-on-assurer-que-saint-josemaria-fonda-lopus-dei-en-1928-alors-qua-cette-date-loeuvre-ne-comptait-sur-aucun-membre/) (9 août 2025)